

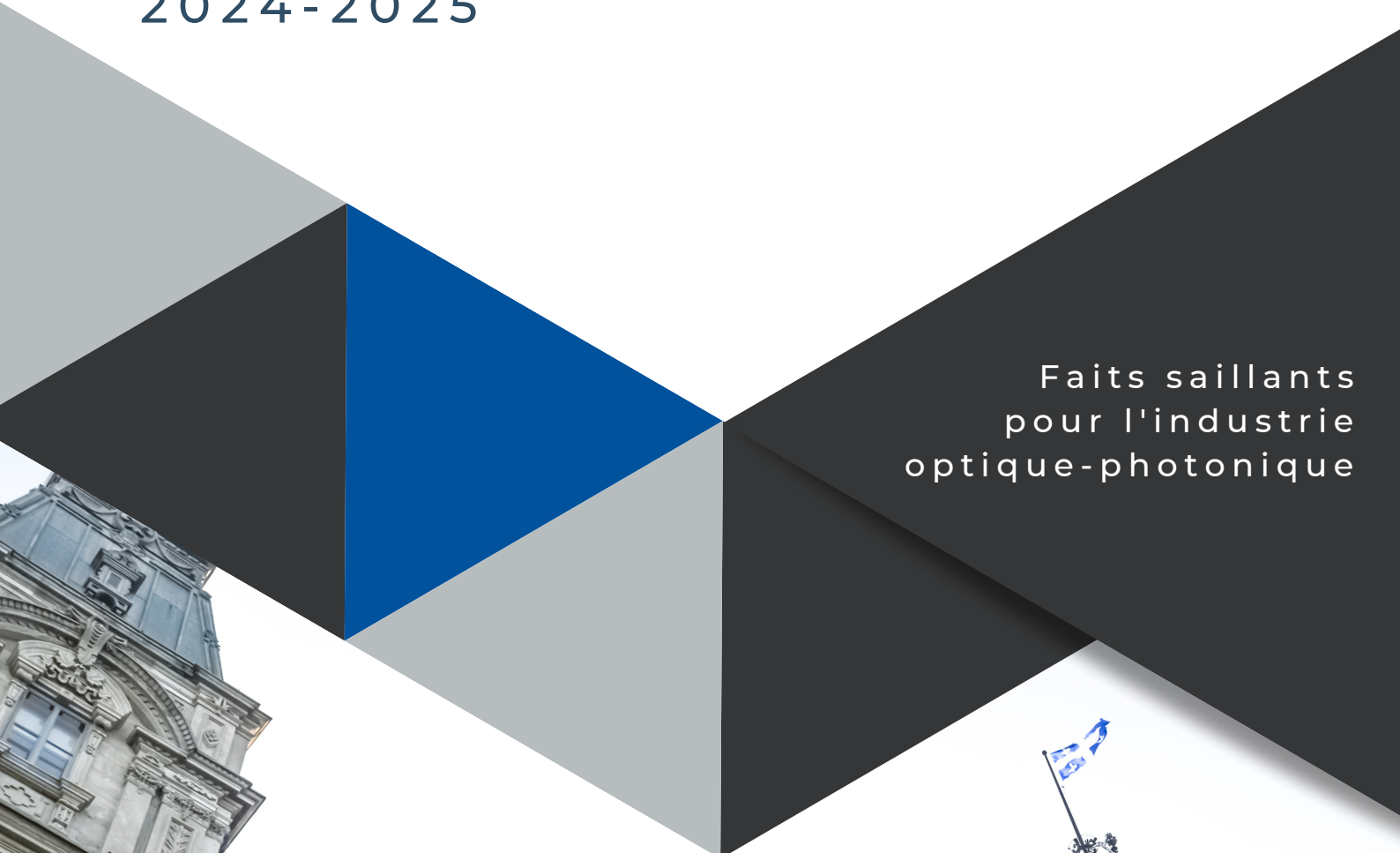


OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

BUDGET DU QUÉBEC

2024-2025



Faits saillants
pour l'industrie
optique-photonique



OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

Faits saillants du budget provincial 2024-2025 pour l'industrie optique-photonique du Québec



À consulter :

Section B : Financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur	2
1. Appuyer une organisation humaine et efficace des soins de santé et des services sociaux (B.1).....	2
2. Promouvoir la réussite aux études supérieures (B.3)	2
Section C : Soutenir les québécois et les collectivités	3
1. Soutenir les collectivités (C.3)	3
Section D : Agir sur les priorités économiques	4
1. Appuyer des secteurs stratégiques et la croissance de l'économie (D.1).....	4
2. Contribuer à la prospérité des régions (D.3).....	5
3. Favoriser l'intégration économique et sociale des personnes immigrantes (D.4)	6
Section E : Optimiser les actions de l'état	7
1. Réviser certaines aides fiscales aux entreprises (E.1)	7

Document préparé par l'équipe d'Optonique à partir du Budget de 2024-2025 du Gouvernement du Québec, disponible [ici](#).

OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

Section B : Financer les services en santé et services sociaux, en éducation et en enseignement supérieur

1. Appuyer une organisation humaine et efficace des soins de santé et des services sociaux (B.1)

B.1.1 Améliorer l'accès aux soins et aux services et accroître la fluidité hospitalière

Dans le cadre du budget 2024-2025, une **somme additionnelle de 1,8 G\$ est prévue sur cinq ans** pour améliorer l'accès aux soins et aux services et accroître la fluidité hospitalière, incluant :

- **902,5 M\$** pour accélérer le **virage numérique du réseau de la santé** (comprenant notamment une utilisation accrue de l'intelligence artificielle et de processus innovants) ;
- **20,5 M\$** pour rehausser les investissements en prévention et en **innovation pour mieux répondre aux pandémies**.

2. Promouvoir la réussite aux études supérieures (B.3)

B.3.1 Favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires

Le gouvernement prévoit une somme de **370 M\$ sur cinq ans** pour **favoriser la réussite et la rétention des étudiants universitaires** au Québec. Cette somme provient des réallocations budgétaires dans le financement des établissements universitaires.

Les universités seront appuyées afin d'**attirer plus d'étudiants francophones** et pour **développer les compétences en français d'étudiants non québécois**, en proposant une offre adaptée d'apprentissage du français.

B.3.2 Soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique

Le gouvernement prévoit une somme de **43 M\$ sur cinq ans** pour soutenir l'offre de formation dans des domaines prioritaires et la transformation numérique des établissements. Cela inclut :

- **26 M\$ sur cinq ans** afin d'accroître le nombre de diplômés dans le secteur de la transition énergétique, particulièrement dans la filière batterie, et dans d'autres domaines prioritaires (notamment en lien avec l'installation de Northvolt au Québec) ;
- **7 M\$ sur cinq ans** pour soutenir la transformation numérique des cégeps.

OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

Section C : Soutenir les québécois et les collectivités

1. Soutenir les collectivités (C.3)

C.3.2 Consolider la capacité d'intervention en sécurité publique

Afin de poursuivre ses efforts visant à améliorer la sécurité par une **meilleure couverture cellulaire**, le gouvernement annonce une deuxième étape qui comprendra le **déploiement de 100 nouveaux sites**. Ces sites permettront d'améliorer la couverture dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie, de l'Estrie, du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord, de la Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de l'Abitibi-Témiscamingue, des Laurentides, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Centre-du-Québec. Une **somme additionnelle de 25 M\$** y est dédiée.

Saviez-vous que... ?

*À ce jour, les investissements de 1,3 G\$ depuis 2018 visant à accroître la connectivité dans l'ensemble du Québec **ont permis de déployer plus de 50 000 kilomètres de fibre optique**, offrant ainsi un service d'accès à Internet haute vitesse à plus de 300 000 nouveaux foyers, soit 50 000 foyers de plus que la cible initiale. Grâce à l'utilisation d'autres technologies, notamment le service Internet satellitaire, 100 % des foyers visés ont bénéficié d'une solution Internet haute vitesse, une première au Canada. Toutefois, la majorité des programmes déployés dans le cadre de l'Opération haute vitesse prendront fin le 31 mars prochain.*

OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

Section D : Agir sur les priorités économiques

1. Appuyer des secteurs stratégiques et la croissance de l'économie (D.1)

D.1.1 Mettre en place des laboratoires industriels au sein des zones d'innovation

Afin de favoriser leur développement, le gouvernement prévoit **doter certaines zones d'innovation de laboratoires industriels** dans le but d'accélérer la valorisation et le transfert d'innovations.

Le gouvernement prévoit donc **125,0 M\$ sur cinq ans** pour la mise en place de laboratoires industriels. Le rationnel de cet investissement est que :

- Ces laboratoires industriels mettront leur expertise au service des entreprises des zones d'innovation afin d'accroître l'incidence des investissements gouvernementaux sur les secteurs où le Québec se distingue par sa compétitivité et sa capacité à innover.
- Ils permettront aux entreprises de bénéficier plus rapidement des innovations développées par les travaux de recherche appliquée et de résoudre des défis industriels communs ainsi que d'avoir accès à des talents et à un écosystème de recherche de pointe, ce qui accélérera la commercialisation de nouveaux produits et de nouveaux procédés.

D.1.2 Assurer la croissance du secteur aérospatial québécois

Afin de soutenir cette industrie qui représente une part importante des exportations du Québec, le gouvernement prévoit **74,5 M\$ sur cinq ans** dans le but de :

- **Soutenir le développement de nouvelles technologies aérospatiales ;**
- Améliorer la compétitivité des entreprises du secteur ;
- Attirer des talents.

D.1.3 Poursuivre le développement du secteur de l'aluminium

Le gouvernement prévoit **31 M\$ sur trois ans**, permettant notamment de :

- Accélérer le virage 4.0, qui consiste à **intégrer les technologies de l'information et la robotisation en entreprise ;**
- Accélérer l'innovation et la recherche et de miser sur l'aluminium vert du Québec.

D.1.4 Favoriser l'adoption de nouvelles technologies et la recherche

Afin d'**appuyer l'intégration des technologies émergentes** en entreprise et de maintenir le positionnement du Québec dans ces domaines, le gouvernement prévoit **15,0 M\$ sur trois ans** pour notamment :

OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

- Réaliser des travaux multidisciplinaires réunissant deux champs d'expertise distincts afin de **favoriser la collaboration entre les secteurs de recherche et le transfert technologique** ;
- Financer des **projets d'innovation d'entreprises contribuant au développement de l'écosystème de ces technologies** au Québec.

D.1.5 Soutenir l'entrepreneuriat et le repreneuriat

Le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 (PQE), mis en place par le gouvernement, vise notamment à (1) valoriser les entrepreneurs et mettre à leur disposition des services-conseils de qualité et (2) assurer un environnement d'affaires propice à la croissance des entreprises.

Afin de soutenir ces activités, le gouvernement prévoit **9,0 M\$ additionnels sur trois ans** qui permettront notamment d'**appuyer le repreneuriat des entreprises québécoises et d'assurer la relève entrepreneuriale**.

Saviez-vous que...?

Le Plan stratégique 2023-2027 de Revenu Québec prévoit la mise en place d'une initiative visant à informer, à sensibiliser et à soutenir les PME en matière de crédits d'impôt aux sociétés. Revenu Québec a pour cible d'informer au moins 5 000 entreprises en 2023-2024 et plus de 50 000 d'ici 2026-2027. À cet égard, un projet pilote a été mis en place à l'automne 2023. Ainsi, plus de 1 000 PME ont été informées sur les crédits d'impôt dont elles pourraient bénéficier.

D.1.6 Recapitaliser le fonds Capital ressources naturelles et énergie

Le fonds Capital ressources naturelles et énergie a pour objectif de soutenir l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, la transition énergétique ainsi que la production d'énergies vertes. Doté d'une capitalisation de 1 milliard de dollars, ce fonds permet au gouvernement de participer directement, en tant qu'actionnaire, aux projets des entreprises soutenues.

Une **enveloppe additionnelle de 500,0 M\$** sera mise à la disposition du fonds. Ces sommes permettront notamment de **soutenir des projets d'investissement structurants, en appui à la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie et au Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025**.

2. Contribuer à la prospérité des régions (D.3)

D.3.6 Soutenir les entreprises grâce à Accès entreprise Québec

Créé en 2020, Accès entreprise Québec a permis l'embauche de plus de 240 ressources qui

Document préparé par l'équipe d'Optonique à partir du Budget de 2024-2025 du Gouvernement du Québec, disponible [ici](#).

OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

offrent des **services-conseils en développement économique aux entreprises** de 100 municipalités régionales de comté (MRC) du Québec ou villes occupant les fonctions de MRC. Afin d'assurer le maintien des services visant à accompagner les entreprises dans leur croissance au sein des MRC du Québec, le gouvernement prévoit **22,6 M\$ en 2025-2026**.

3. Favoriser l'intégration économique et sociale des personnes immigrantes (D.4)

D.4.1 Répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation et bonifier l'offre de services à certaines clientèles

Depuis le 1^{er} juin 2023, Francisation Québec est devenu l'unique guichet gouvernemental pour l'apprentissage du français. Une hausse notable de sa clientèle est observée, laquelle découle, entre autres, de l'intérêt grandissant pour la francisation des personnes qui ne maîtrisent pas la langue française.

Pour répondre à cette hausse, le gouvernement annonce **320 M\$ sur cinq ans** afin, notamment, de **soutenir les entreprises réalisant des activités de francisation** en milieu de travail.

OPTONIQUE

Pôle d'excellence en optique-photonique du Québec

Section E : Optimiser les actions de l'état

1. Réviser certaines aides fiscales aux entreprises (E.1)

E.1.1 Améliorer l'équité et les retombées des crédits d'impôt soutenant les emplois du secteur des TI

Pour améliorer l'équité dans l'aide offerte et les retombées des crédits d'impôt visant les secteurs intensifs en main-d'œuvre en TI, le gouvernement prévoit, dans le cadre de :

- Harmoniser graduellement les taux de base des différents types de crédits à compter de 2025 ;
- Recentrer l'aide fiscale au secteur des TI sur les emplois à plus forte valeur ajoutée à compter de 2025.

Afin de recentrer l'aide fiscale sur les emplois à plus forte valeur ajoutée du secteur des TI, le gouvernement prévoit éliminer le plafond salarial par employé et introduire un seuil d'exclusion équivalent au montant personnel de base du régime d'impôt des particuliers. Le retrait de l'application d'un plafond salarial contribuera à **reconnaître la nature stratégique de certains employés, notamment les concepteurs-développeurs de logiciels.**

E.1.3 Abolir le crédit d'impôt aux entreprises favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience

Sommairement, ce crédit d'impôt est destiné aux entreprises admissibles ayant à leur emploi un particulier âgé de 60 ans ou plus. Il est calculé sur les cotisations québécoises de l'employeur payées relativement à un tel employé. À compter du jour suivant celui du discours sur le budget 2024-2025, le gouvernement prévoit **l'abolition du maintien en emploi des travailleurs d'expérience**, qu'il avait instauré en 2019, en raison de son manque d'efficacité.